



# RÉHABILITATION DU VIEUX SAINT-ANTONIN

L'Année 1984 peut être considérée comme une année faste pour le vieux Saint-Antonin qui n'avait jamais bénéficié d'une pareille sollicitude officielle. Nous avons constaté au cours de l'année écoulée, tout un ensemble de réalisations et de projets qui concourent tous à une réhabilitation réclamée par nous depuis des années :

- la mise sous câble, en façades, d'une troisième tranche du réseau électrique venant après la mise en souterrain du réseau téléphonique ;
- la restauration audacieuse de l'ancienne maison Calmon, place de la Jogaria et sa transformation en immeuble locatif communal ;
- l'élaboration de projets de réhabilitation, plus ou moins avancés mais dont la réalisation paraît acquise, pour les autres immeubles communaux destinés au logement : Caserne des Anglais, Maison du XIII<sup>e</sup> rue des Bouigues et maison Donna-dieu, rue Guilhem Peyré, récemment achetée par la commune ;
- la concrétisation des projets de réhabilitation des espaces publics (rues et places) dans le cadre de l'opération « Bastides et villages de caractère » à l'initiative du Conseil Régional ;
- le lent avancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont devraient bénéficier plusieurs maisons particulières du centre ancien ;
- enfin la reprise de l'étude du projet d'assainissement depuis si longtemps différé.

Nous voulons voir dans ces réalisations et ces projets l'affirmation d'une orientation nouvelle en faveur du vieux Saint-Antonin dont nous pensons toujours que la revitalisation est nécessaire et possible dans l'intérêt de toute la commune. La réussite éclatante qu'a connue, au cours de l'été dernier, le marché du dimanche matin grâce à l'action résolue de deux édiles et de deux commerçants, démontre à l'évidence qu'on peut rendre vie au vieux village si on le veut et si on le croit.

Pour notre part, nous encouragerons toute initiative dans ce sens et nous avons adressé à Monsieur le Maire, le 20 juin dernier, le document ci-dessous établi par cinq d'entre nous et approuvé par le Conseil d'Administration.

## Propositions et suggestions pour la revitalisation du Vieux Saint-Antonin

---

Le lent dépérissement de la vieille ville et son dépeuplement progressif risquent, à terme, de porter gravement atteinte à l'un des atouts majeurs de l'activité économique communale : le tourisme.

Ce dépérissement est marqué par la disparition quasi totale des activités artisanales traditionnelles et la disparition progressive des activités commerciales dont seraient responsables les difficultés d'accès et de circulation automobile dans la vieille ville. Interdire l'accès du Vieux Saint-Antonin à l'automobile, c'est le condamner à mort. Permettre cet accès, sans aucune contrainte, comme c'est le cas actuellement, c'est le paralyser et en détruire l'attrait pour les visiteurs. Outre l'interdiction d'accès, déjà pratiquée en été — et dont la durée pourrait être étendue — il semble possible de prendre des mesures de réglementation permanente de la **circulation automobile**.

Afin d'enrayer le dépeuplement de la vieille ville, autre cause et non la moindre du dépérissement économique, il convient de la rendre plus agréable et, donc, d'entreprendre sa **revitalisation**.

### I. - Circulation Automobile

#### 1°) Mesures immédiates :

##### a) Incitatives :

- signalisation des parcs de stationnement extérieurs : Avenue de la Gare, Pradel, Tilleuls, Collège et Piscine.
- Signalisation discrète des parcs de stationnement intérieurs : Bessarel, Place de la Mairie.
- Visualisation des places de stationnement sur les bas-côtés de la Promenade (avenue du Dr Bénet) et sur les places intérieures où le stationnement peut être autorisé : Négreporc (quand elle sera enfin libérée de son chantier), Raimon Jordan, Capucins (où pourrait être envisagée une disposition en épi), Mazel Vielh, des Oulas, le long de la façade ouest de l'Eglise...

##### b) dissuasives :

- interdiction du stationnement dans les rues, carrefours et places (autres que celles expressément désignées) sauf pour un arrêt très momentané en cas de livraison. Mesures et moyens à étudier pour rendre efficace cette interdiction.
- invitation faite aux commerçants riverains de participer à l'action en s'abstenant de laisser leur propre voiture en stationnement ; — en occupant (au besoin par un étalage) le devant de leur magasin.

## **2°) Mesures à court ou moyen terme :**

- a) ouverture de la vieille ville vers l'extérieur par élargissement à 6 mètres de la rue du Vallon.
- b) aménagement des bas-côtés du Vallon (Bd Adrien Constans) de part et d'autre de cette ouverture, en places de stationnement.
- c) enfin, lorsque ces deux réalisations seront faites, étude et mise en vigueur d'un plan général de circulation dans la vieille ville avec sens obligatoires et interdits et, éventuellement, création de voies piétonnières pendant une plus longue période.

## **II. – Revitalisation de la Vieille Ville**

Par la poursuite de l'action depuis longtemps engagée de curetage des îlots insalubres et la création d'espaces et de petites places dégagés, ce qui suppose une révision du P.O.S. dans le plus court délai possible afin de réserver les terrains nécessaires

**1°) dans l'immédiat :** curetage et dégagement de l'espace de la Place Mazerac en assurant une communication avec la rue Guilhem Peyre à travers l'immeuble de la Caserne des Anglais.  
– Aménagement du jardin du musée et transformation en musée lapidaire avec accès plus ouvert sur la rue Guilhem Peyre.

### **2°) à court et moyen terme :**

- aménagement de la place des Oulas par suppression de l'ancienne station de pompage et acquisition des parcelles abandonnées (n<sup>os</sup> 583, 586, 571).
- création d'une place intérieure du Four Neuf par acquisition des parcelles n<sup>os</sup> 397, 398, 406, 307, 408 et 409 : l'accès de cette place intérieure serait possible pour les voitures des riverains.
- curetage de l'îlot de la rue des Bouygues.
- remodelage de la Place du Bessarel.

